



S.D.E.N. INFO

Bulletin d'information en direction des adhérents
du Syndicat Départemental de l'Éducation Nationale
des Hautes Alpes – CGT

EDITO...

Si les employés, les ouvriers et les précaires ont rejetés la logique capitaliste, le nouveau gouvernement, élu par 64% des plus de 65 ans effrayés par les hordes barbares qui envahissent les rues ??; par 52% des plus de 50 ans qui souhaitent donc un recul de l'âge de la retraite ???; par 57% de nos jeunes cadres dynamiques (25 -35 ans) enthousiasmés par les promesses d'avenir radieux sur fond de CAC 40 au plafond, est en place.

Les conséquences de l'application du programme qui va être mis en place par Xavier Darcos dans l'éducation nationale sont connues : Tri sélectif des élèves avec tests génétiques si nécessaires, main mise patronale sur l'offre de formation, mise en concurrence des établissements et des formations, marchandisation de l'école. Pour les personnels alourdissement du temps de travail, introduction rapide d'un système d'avancement au mérite, recours aux heures supplémentaires pour compenser la baisse du pouvoir d'achat, baisse du nombre d'enseignants et contrats précaires en augmentation, pour finir allongement de la durée de cotisation retraite.

Nous continuons de réclamer le retrait des décrets Robien, l'arrêt des suppressions de poste, la création d'emplois à la hauteur des besoins pour dédoubler, et réduire les effectifs classes, la réduction du temps de travail et la reconnaissance de la concertation dans le temps de service, le rattrapage des 5% de pouvoir d'achat perdu depuis 2000 et augmentation des salaires, l'abrogation de la loi Fillon et de toutes les mesures régressives en œuvre, l'arrêt du recrutement de précaires, le réemploi et titularisation de tous.

En faisant grève le lundi de pentecôte nous pouvons d'ores et déjà au gouvernement notre refus de travailler plus et gratuitement, pour la solidarité demander Monsieur Bolloré.

En portant nos suffrages sur les candidats du progrès social nous pouvons les 10 et 17 juin faire barrage à la logique de marchandisation de l'école. Pour autant, quelle que soit la nouvelle couleur politique de la nouvelle assemblée, nous devons compter sur nos propres forces, sur notre mobilisation.

Nos revendications, nos exigences ont marqué les luttes de ces dernières années, elles guideront celles à venir.

LB

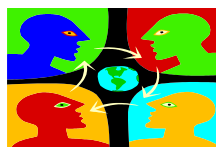
Mai / Juin
2007



lundi 28 mai : Grève contre le travail gratuit



Lundi 18 juin : Commission Exécutive SDEN CGT .



RENSEIGNEMENT CARRIERE
CONTACTE NOS ELUS CAPA

<http://www.cgteducaix.ouvaton.org/>

**PREAVIS DE GREVE
LUNDI DE PENTECOTE 28 MAI**

Monsieur le Ministre,

Le 28 mai 2007, malgré le large rejet par les salariés de l'obligation d'une journée dite de solidarité depuis 2005, le gouvernement maintient la suppression du lundi de Pentecôte comme jour férié pour les salariés du public comme du privé.

Cette décision, applaudie par le MEDEF, constitue une remise en cause de la réduction du temps de travail et des accords sur les jours fériés.

En réalité, la suppression d'un jour férié est un leurre et ne répond en rien à la prise en charge des personnes âgées.

Bien au contraire, elle cède aux exigences du patronat de se désengager du financement solidaire de la protection sociale.

Pour dégager de nouvelles ressources afin de financer la protection sociale, il faut, au contraire :

- mettre un terme aux exonérations de cotisations patronales et favoriser l'emploi et les salaires, conditions d'une amélioration durable des comptes sociaux !

- améliorer le pouvoir d'achat des salaires, pensions et retraites, moteur de la croissance, et plus généralement l'ensemble des prestations sociales, notamment l'Allocation Personnalisée Autonomie.

- en finir avec la logique comptable des dépenses de santé qui considère le droit de se soigner comme un coût à réduire à tout prix.

En conséquence, la FERC CGT réaffirme son opposition à toute forme de travail gratuit ainsi qu'à tout allongement de la durée du travail et appelle les salariés à cesser le travail le lundi 28 mai 2007.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes respectueuses salutations.

Richard BERAUD
Secrétaire Général

Note : Au niveau académique un préavis de grève est posé pour le 28 mai et sur tout autre journée de remplacement.



PETITION HORS CLASSE

**A remettre
IMPÉRATIVEMENT
à vot re délégué
syndic al CGT**

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale,

Je considère que les règles d'accès à la hors-classe de l'année 2007 ont pour effet d'exclure de la fin de carrière, à laquelle ils ont droit, des milliers de collègues. Cette exclusion, souvent définitive pour des enseignants « punis » souvent pour avoir été en congé ou parce qu'ils sont trop rarement inspectés, est inacceptable. Les écarts injustifiables entre établissements ou entre disciplines dans une même académie illustrent cette iniquité.

Je réclame l'ouverture urgente de véritables négociations pour :

Rétablir un barème national de critères objectifs et communs à tous, quels que soient le lieu d'exercice, la discipline enseignée, la fréquence des inspections.

Obtenir l'intégration de la hors-classe dans la grille indiciaire de la Fonction publique revalorisée, afin que tous les personnels de l'Éducation nationale puissent accéder à **l'échelon terminal maximum en fin de carrière.**

Nom : Prénom :
Etablissement : Académie :
Signature

ELECTIONS LEGISLATIVES HAUTES ALPES DES BESOINS A SATISFAIRE.

Avec 25% de jeunes de moins de 20 ans le département des Hautes Alpes compte parmi les départements jeunes de France métropolitaine sous l'effet d'un solde naturel et d'un solde migratoires positifs. Les questions d'éducation y sont donc essentielles.

LA PETITE ENFANCE.

Outre l'amélioration des conditions de fonctionnement de l'école maternelle, la création de structures de la petite enfance gratuites, en concertation avec les familles et professionnels de notre département où l'évolution démographique est patente, doit favoriser le choix de la meilleure solution d'accueil du petit par sa famille.

LE PREMIER DEGRE

La dotation de moyens suffisants pour les écoles Hauts Alpines (10 postes à créer à ce jour pour permettre de combler le déficit en postes d'enseignants et d'assurer correctement les remplacements) est une priorité. De plus La remise en place du moratoire qui permettait que la dernière classe d'une commune ne puisse être fermée sans l'accord de la municipalité est une nécessité citoyenne. L'option de conserver un réseau d'écoles isolées sur un canton est une option démocratique qui participe à l'aménagement du territoire et nécessite l'engagement de tous les acteurs.

LE SECOND DEGRE

Dans notre département rural, les établissements ont des spécificités liées à leur isolement géographique, à la faible densité de la population, leurs effectifs peuvent être réduits, très variables d'une année à l'autre. Cela nécessite un traitement particulier, notamment en termes de DHG.

Une réflexion doit donc être ouverte au niveau national sur la question d'un traitement spécifique des établissements ruraux et de montagne dans le cadre d'une politique d'aménagement harmonieuse du territoire impliquant une sur-dotation au travers notamment de l'aménagement des seuils d'élèves.

La construction de deux collèges de 450 places chacun, un collège à Tallard et un à la Bâtie Neuve, dont le début des travaux est prévu cette année 2007 contribue aussi à l'aménagement du territoire. Il est souhaitable que ces projets continuent d'être soutenus, qu'une information sur l'avancée des travaux et sur les conditions d'accueils à destination des familles et des professionnels soit mise en place par les partenaires du projet.

LE SUPERIEUR

Le maintien des structures existantes est un engagement majeur. Il s'agit notamment de soutenir la licence STAPS soumise aux décisions ministérielle relative à l'enseignement de l'EPS ayant déjà entraînée, par la réforme LMD, la fermeture du DEUG sciences du sport et de la maîtrise STAPS.

Le développement de la formation post baccalauréat dans notre département est un axe essentiel de l'aménagement du territoire, Il passe par une intégration des projets du département dans le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le nombre d'étudiants contraints de travailler est en constante augmentation (64% au plan national), l'attribution de bourses d'études permettant à tous les étudiants de poursuivre leur formation dans des conditions normales d'apprentissage est à l'heure actuelle une nécessité.

LA FORMATION ADAPTEE.

L'objectif en 2010 de l'académie d'atteindre 2% d'handicapés intégrés dans des écoles du premier degré public et 1,6 % dans les établissements publics du second degré doit être confronté aux réalités de notre département et aux exigences légitimes et familles et enfants concernés.

La voie professionnelle sans être réellement adaptée ne peut être la seule possibilité de poursuivre la formation, la mise ne place d'UPI après le collège est un réel besoin de notre département, elle permettrait une plus large offre de formation.

La mise aux normes d'accessibilité de l'ensemble des établissements scolaires du département est en ce sens impérative.

L'intégration scolaire des enfants handicapés ou en grande difficulté est une évolution souhaitable pour les enfants et leur famille. Elle doit être choisie en fonction de l'intérêt de l'enfant et dégagée des critères économiques.

L'OFFRE DE FORMATION.

Les bassins de formation

Créer " une école pour tous » avec une exigence égalitaire suppose que l'offre de formation soit bien répartie. IL s'agit d'assurer à chaque élève une couverture scolaire du territoire, harmonieuse, équilibrée, équitable.

Scolarité publique, scolarité privé.

Le choix de l'école publique et son soutien doit rester la règle.

Formation initiale professionnelle et apprentissage

L'apprentissage ne peut être considéré comme une voie normale de Formation initiale professionnelle. La concurrence constatée entre élèves sous statut scolaire et apprentis, qu'entraîne le développement de l'apprentissage, réclame une priorité politique accordée à la Formation initiale professionnelle sous statut scolaire,

Les 4 lycées professionnels de notre département constituent un dispositif de formation performant et apprécié qu' il s'agit de soutenir et développer.

La diversification des formations

Les projets de création de section de formation initiale proposés et adoptés par les conseils d'écoles ou d'administrations de nos établissements doivent être soutenus.

LE TRANSPORT ET L'HEBERGEMENT DES ELEVES.

La rénovation des internats des établissements scolaires Hautes Alpines et la mise en adéquation du nombre de place et de demandes est une nécessité. Le plan « collèges avenir » du conseil général 05 et le Programme prévisionnel d'investissement (PPI) du conseil régional doivent intégrer ces besoins spécifiques.

La rénovation des internats doit prendre en compte ces spécificités en accordant une place au logement temporaire de ces personnels.

Le transport scolaire ne peut être assuré seul par les sociétés de transport privé. Si la réalisation de deux nouveaux collèges est une solution pour une partie du département, la mise en place d'une politique de transport scolaire sécurisée et adaptée au temps de vie de l'élève est une nécessité et La SNCF est un partenaire incontournable. La gratuité des transports scolaires reste un gage de réussite.